

Attestation de l'aptitude à l'emploi



**ELEMENTS LINEAIRES ROUTIERS -
PRODUITS DE MARQUAGE
BANDE PRÉFABRIQUÉE EN ENDUIT À
CHAUD AVEC PRODUITS DE
SAUPOUDRAGE**

**PREMARK BE155 +
UCme 850 - 180 25%**

Valable du 06/02/2023
au 05/02/2028

Opérateur d'agrément et de certification



COPRO asbl
Kranenberg 190
1731 Zellik
www.copro.eu

Titulaire:

Geveko Markings Denmark AS
Longelsevej, 34
5900 Rudkobing, Danemark
Tel.: + 45 63 51 71 71
Fax.: + 45 63 51 71 72
Site Web: www.geveko-markings.com
Courriel : jgalsgaard@gevekomarkings.com

1 Objet et portée de l'attestation

Cette attestation de l'aptitude à l'emploi constitue une évaluation favorable d'un système, composé de produits bien identifiés et définis pour une application déterminée par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBA^tc asbl.

Il s'agit en particulier d'un système de marquage routier selon le Guide d'agrément technique G0025, composé de produits portant l'agrément technique ou portant la marque BENOR.

L'attestation de l'aptitude à l'emploi et la classification y reprise sont basées sur un programme d'essai exécutés selon les modalités reprises dans le Guide d'agrément G0025 « Systèmes de marquage routiers – Champ d'homologation sur route » et des normes NBN EN 1824 et NBN EN 1436.

Les performances indiquées dans l'attestation ont été déterminées sur un site d'essai sur route pour systèmes de marquage routiers. Les résultats obtenus lors du programme d'essai constituent la base pour l'acceptation de l'aptitude à l'emploi du système mais ne donnent pas de certitude absolue sur les performances réelles lors de l'exécution des travaux. Ceux-ci doivent toujours faire l'objet de contrôle de la part du maître de projet ou de son délégué tout au long du délai prévu selon les prescriptions du cahier des charges et les dispositions contractuelles.

La responsabilité liée à l'attestation est indépendante de celle pour les travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Description

Le système de marquage routier décrit ci-après a été évalué selon le Guide d'agrément et de certification n° G0025 « Systèmes de marquage routiers – Champ d'homologation sur route ». Le tableau 1 présente les valeurs nominales du système appliqué.

Tableau 1 – Description du système

Produits utilisés	Certification BENOR Code fiche technique	Dosage nominal
Marquage préfabriqué : PREMARK BE155	0479/0013	6,0 kg/m ²
Produit de saupoudrage: UCme 850-180 25%	0484/0025	300 g/m ²
Application	Manuelle au brûleur	

Les fiches techniques des produits utilisés sont consultables sur <http://extranet.copro.eu>

Les classes¹ du système sont:

P6 R4 Q4 S1 (voir tableau 2)
et **P5 R4 Q4 S2** (voir tableau 3)

Tableau 2 – Description de la classe P6 R4 Q4 S1 du système

Caractéristique	Classe	Valeur
Classe de roulage (passages de roues)	P6	2 000 000 ± 200 000
Luminance rétrofléchie (temps sec) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	R4	R _L ≥ 200
Luminance rétrofléchie (humide) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	/	Performance non déterminée
Luminance rétrofléchie (pluie) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	/	Performance non déterminée
Luminance sous éclairage diffus (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	Q4	Q _d ≥ 160
Adhérence (SRT)	S1	SRT ≥ 45

Tableau 3 – Description de la classe P5 R4 Q4 S2 du système

Caractéristique	Classe	Valeur
Classe de roulage (passages de roues)	P5	1 000 000 ± 200 000
Luminance rétrofléchie (temps sec) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	R4	R _L ≥ 200
Luminance rétrofléchie (humide) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	/	Performance non déterminée
Luminance rétrofléchie (pluie) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	/	Performance non déterminée
Luminance sous éclairage diffus (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	Q4	Q _d ≥ 160
Adhérence (SRT)	S2	SRT ≥ 50

3 Résultats des essais

L'annexe 1 reprend les résultats des mesures réalisées.

¹ Selon la norme NBN EN 1824 et les classes de la NBN EN 1436.

4 Conditions

- A. Seule l'entreprise mentionnée sur la page de garde comme étant titulaire ainsi que l'entreprise / les entreprises qui commercialise(nt) et/ou applique(nt) le système peuvent bénéficier de cette attestation et peuvent le faire valoir.
- B. Cette attestation se rapporte uniquement au système dont la dénomination commerciale est mentionnée sur la page de garde. Les titulaires ne peuvent pas faire usage du nom de l'UBA_{tc}, de son logo, de la marque ATG, du texte de ce document ou du numéro attribué pour revendiquer des évaluations de produits ou de systèmes qui ne sont pas conformes, ni pour des produits et/ou des systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne constituant pas l'objet de ce document.
- C. Les informations qui sont mises, de quelque manière que ce soit, à disposition des utilisateurs (potentiels) du produit traité (p.ex. maîtres d'ouvrages, entrepreneurs, prescripteurs,...) par le titulaire ou par ses installateurs désignées et/ou reconnus ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte, ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans ce texte.
- D. Les titulaires sont tenus de toujours préalablement faire connaître à l'UBA_{tc} et à l'opérateur de certification, désigné par l'UBA_{tc}, les adaptations éventuelles apportées aux matières premières, aux produits, aux directives de traitement, aux processus de production et de traitement et/ou à l'équipement, afin que ceux-ci puissent évaluer si ce document doit être adapté.
- E. Les droits d'auteur appartiennent à l'UBA_{tc}.

Cette attestation de l'aptitude à l'emploi est publiée par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément COPRO, et sur base d'un avis favorable du Groupe Spécialisé "Éléments linéaires routiers", délivré le 25 mars 2021.

Date de cette édition : 6 février 2023.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'opérateur d'agrément et de certification


Eric Winnepenminckx,
Secrétaire général


Benny De Blàere,
Directeur


Dirk Van LOO,
CEO de COPRO

Le maintien de la validité de cette attestation est lié au maintien de la certification BENOR de l'enduit à chaud ainsi que de la certification BENOR des produits de saupoudrage (vérification de la validité sur <http://extranet.copro.eu>).

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'attestation de l'aptitude à l'emploi sera suspendu ou retiré et le texte de l'attestation de l'aptitude à l'emploi sera supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les attestations de l'aptitude à l'emploi sont actualisées régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l' attestation de l'aptitude à l'emploi peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre



L'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.
Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité pa BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment

www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction

www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations

www.wftao.com

Annexe 1 – Rapport d'essais

LABORATOIRE EN CHARGE DES ESSAIS								
Service Public de Wallonie (SPW) SPW Mobilité et infrastructure" Département Expertises structures et géotechniques								
DESCRIPTION DE L'APPLICATION								
Produits utilisés		Certification BENOR		Dosage nominal				
		Code fiche technique						
Marquage préfabriqué: PREMARK BE155		0479/0013		6,0 kg/m ²				
Produit de saupoudrage : UCme 850-180 25%		0484/0025		300 g/m ²				
Application		Manuelle au brûleur						
Mois et année		Mai 2015						
Données météorologiques		Température du revêtement (°C)			39,6			
		Humidité relative (%)			19			
		Température de l'air (°C)			21,4			
CARACTERISTIQUES DU SITE D'ESSAI								
Localisation du site d'essai		Baillonville N63 – Province de Namur –Belgique						
Classe Climatique		C 2						
Classe de Texture		RG 2						
Pneus à clous		Non						
RESULTATS DES MESURES DE PERFORMANCES								
Durée de l'essai: 2 ans		R _L (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)			Q _d (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹) ¹⁾	Couleur		SRT
		sec	humide	sous pluie		x	y	
Mesures initiales		304	--	--	202	0,3277	0,3457	51
Mesures retenues	P0	340	--	--	174	0,3354	0,3533	57
	P5	291	--	--	166	0,3308	0,3488	50
	P6	227	--	--	167	0,3312	0,3491	49
Ir Gauthier MICHAUX Coordinateur des essais routier								